

**Délibération N° 4**  
**Du Bureau Syndical du 13 Mai 2024**

Lundi 13 Mai 2024, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)		X		ROUVEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)		X		PEYRACHE A.			X
CHAZE M. (VP)	X			BOUSCHON M. (VP)	X (visio)		

**OBJET : CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR D'ALBOUSSIÈRE / OPERATION SOUS MANDAT D'OUVRAGE / AVENANT N1 MAITRISE D'ŒUVRE INGEUROP**

Le Président rappelle au bureau syndical le projet de création de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communal d'ALBOUSSIÈRE.

La commune d'ALBOUSSIÈRE a mandaté le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) pour la réalisation de cette opération. Une convention de mandat d'ouvrage a été signée en date du 15 juin 2023 pour un montant total de l'opération confié au SDE07 de 372 271 euros HT, dont 285 086 euros HT de travaux.

Afin de concrétiser ce projet, le SDE07 a mandaté le bureau d'études ING'EUROP basé à Valence pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 260 euros HT.

Le maître d'œuvre a réalisé une esquisse et des études d'APD relatif à l'implantation prévisionnelle de la chaufferie sur le terrain appartenant au crédit agricole.

Compte tenu de la complexité d'acquisition de la parcelle du crédit agricole et des délais pour le dépôt des subventions, la commune d'ALBOUSSIÈRE a souhaité que soit étudiée une nouvelle implantation de la chaufferie. Il a ainsi été demandé à la maîtrise d'œuvre d'étudier un positionnement de la chaufferie dans le sous-sol de la mairie avec la création d'un bâtiment mitoyen à la mairie pour le stockage du bois.

Le Président indique que du fait de la modification de l'emplacement prévisionnel de la chaufferie, des jours d'études supplémentaires sont nécessaires afin de mener à bien ce projet par la maîtrise d'œuvre. ING'EUROP propose un coût supplémentaire de 1 500 euros HT, soit 3 jours de travail avec une répartition à 100% pour son sous-traitant E-COHABITER.

La future chaufferie serait donc créée à l'intérieur de la mairie, qui est un bâtiment ERP, impliquant ainsi le dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT). Le maître d'œuvre propose une mission complémentaire de préparation des pièces administratives et techniques nécessaires à cette demande d'AT. Le coût supplémentaire sera de 3 450 euros HT soit 6.5 jours de travail avec la répartition suivante : 950 euros HT pour ING'EUROP et 2 500 euros HT pour le sous-traitant E-COHABITER.

Le Président indique que la commune d'ALBOUSSIÈRE a donné son accord de principe et qu'il est donc nécessaire de passer un avenant avec le maître d'œuvre ING'EUROP pour un montant de 4 950 euros HT. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre passera alors de 27 260 euros HT à 32 210 euros HT.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- ❖ **AUTORISE le Président à passer un avenant avec le maître d'œuvre ING'EUROP d'un montant de 4 950 euros HT.**

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....